

TROPHEE SENIORS DE LA MANCHETTE

20 - 21 mai 2026

GOLF DE LA MANCHETTE - 01280 Prévessin Moëns

Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux de la FFGolf et de la Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

CALENDRIER

Clôture des inscriptions : **5 mai 2026**

Publication Liste des inscrits et Liste d'attente : **10 mai 2026**

Publication des départs : **18 mai 2026**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux joueuses et joueurs amateurs, ayant 50 ans ou plus la veille du début de la compétition :

- Licenciés à la Fédération Française de Golf, avec, à la date de clôture des inscriptions, une licence active et un certificat médical ou questionnaire santé, de l'année en cours, enregistré et un droit de jeu fédéral acquitté.
- Licenciés dans une fédération étrangère reconnue, avec, joint au bulletin d'inscription, une attestation de licence active et pour l'année en cours, une attestation de réponse négative à toutes les questions du questionnaire de santé.

FORMULE DE JEU

36 trous / Score maximum (Par + 4) / Individuel Brut / 18 trous par jour.

Séries - Marques de départ

Dames : Départs des repères V (rouge).

Messieurs : Départs des repères III (jaune).

2 séries Dames : Seniors Dames - Senior 2 Dames et plus,

2 séries Messieurs : Seniors Messieurs - Seniors 2 Messieurs et plus.

Départage

En cas d'égalité pour la première place du Trophée, les joueurs concernés partent en play off « trou par trou » sur le ou les trous désignés par le Comité d'Epreuve.

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques, manque de visibilité, ...), le départage se fait sur le score du dernier tour, puis les 9, 6, 3 et le dernier trou puis trou par trou en remontant.

Pour les séries Seniors 2, le départage se fait sur le score du dernier tour, puis les 9, 6, 3 et le dernier trou puis trou par trou en remontant.



ENGAGEMENT

Inscriptions

Les inscriptions se font par courrier, accompagné du droit d'engagement, adressé à :
Golf de la Manchette – 396 Promenade de la Manchette – 01280 Prévessin Moëns

Droits d'engagement

Adultes : 90 €

Abonnés Golf : 45 €

Clôture des engagements

Seule la date de réception des inscriptions est prise en compte dans l'établissement de la liste officielle. Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

Liste des inscrits

Les joueurs n'étant pas en conformité avec les conditions de participation (licence, certificat médical et droit de jeu fédéral) 7 jours avant le début de l'épreuve, sont retirés de la liste des inscrits.

Nombre de joueurs

- Nombre maximum de joueurs autorisé : 120
- Nombre minimum de Dames (hors WC) : 33
- Nombre maximum de wild cards autorisé : 12

Les joueurs sont retenus dans l'ordre suivant :

- 15 Messieurs et 5 Dames seront retenus par ordre de l'index.
- Le classement au Mérite National Seniors.
- L'index.
- La date d'arrivée des inscriptions.

ORGANISATION

Entraînement

La journée officielle de reconnaissance du parcours est fixée la veille de la compétition.
Un parcours de reconnaissance gratuit est possible, sur réservation, du 14 au 19 mai, sauf week-end.

Tirage des départs

La liste des joueurs, classée par index, est découpée en 4 blocs égaux (bloc 1 premiers index à bloc 4 derniers index).

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 2, bloc 1, bloc 3, bloc 4.
- Ordre de départ du Tour 2 : ordre inverse des résultats.

Prix et Remise des Prix

Les trois premiers Messieurs et Dames, toutes séries confondues, sont primés.
Le premier, Messieurs et Dames, de chaque série Seniors 2 et plus, est primé.

La remise des prix, suivi d'un cocktail, est organisée 30 minutes après la rentrée des derniers joueurs.